de la concertation puisse être mis en cause entre les forces économiques et sociales. - Grève à Verlica-Ghlin : département "décor" - les propositions patronales sont refusées par les grévistes par vote secret, et décision de poursuivre la grève. Nouvelle assemblée générale du personnel pour le 22/10 à Ghlin, décidée par les organisations syndicales. Les syndicats se mettront en rapport avec les autres secteurs de Verlica pour voir s'ils maintiennent leur décision d'entrer en grève si une solution n'était pas apportée à Ghlin. - Frontaliers : la Commission nationale FGTB (18/10) prend acte que le plafond mensuel de transfert des rémunérations sur lequel se calcule la bonfication, passera de 900 à 1000 francs français - elle insiste auprès du gouvernement belge pour que sans tarder il négocie avec le gouvernement français pour obtenir un taux de change préférentiel et une revision de la convention franco-belge de septembre 69. 18 octobre 1971 - Luttes sociales . - Pour protester contre l'ajournement de la pose première pierre du nouvel hôpital de Schaerbeek, 40 voitures de médecins bloquent le boulevard devant l'hôpital. - Communautés - Vote au Conseil communal de Bruxelles sur les statuts d'un office de tourisme et d'information de l'agglom.bruxelloise-le FDF avait - International : proposé de réserver l'affaire pour le prochain Cons. d'agglom.-idem VU -finalement statuts votés majorité - ONU : ouverture débat sur entrée Chine Populaire. : contre minorité. - Espionnage : le porte-parole min. Affaires étrangères déclare qu'il ne faut pas s'attendre à des mesures spectaculaires. - Vente d'armes belges aux pays d'Amérique Latine : le Marché commun regrette les tricheries statistiques des pays européens (la Belgique camoufle ses statistiques sous la rubrique : "marchandises non classées ailleurs". 19 octobre 1971 - Commerce Extérieur - Commerce avec la Chine : lettre de la Commission économique de 1 Association Belgique-Chine aux ministres Eyskens et Harmel : l'éta-

blissement de relations diplomatiques avec Pékin conditionne le

- Inauguration à Fairey (Gosselies) du département "Plastics - Matériaux nouveaux". Min. Cools parle de la reconversion économique nécessaire de la région de Charleroi qui doit diversifier son activité industrielle traditionnelle pour mieux répondre aux besoins de la technique moderne et à ceux de la concurrence internationale.

développement des relations commerciales.

- Emploi

- Grève à Cockerill - déclaration de Cools : inquiet que le processus

- - Luttes sociales

25 .-- En même temps les ouvriers de la division "matériaux composites" de Fairey ont déposé un préavis de grève pour des raisons salariales et les risques de maladies professionnelles. 20 octobre 1971 - International - Entrée Grande Bretagne au Marché commun : les conservateurs accordent le vote libre pour leurs députés tandis que les labouristes le leur refusent. - Le Marché commun se plaint des mesures économiques américaines et souligne que la situation se détériore en Europe. - Espagne : grève de 9000 mineurs des Asturies et 21.000 travailleurs de la SEAT à Barcelone - la police tire sur les ouvriers. - Blocs militaires - Le Ministre Affaires étrangères a annoncé qu'au nom des alliés de 1'OTAN, il avait suggéré aux Soviétiques de s'engager en même temps que l'Alliance Atlantique, à une réduction de leurs forces, ceci en vue de la visite en novembre, de Manlio Brosio, préparatoire à la prochaine réunion de l'OTAN en décembre. - Le Chancelier Willy Brandt reçoit le prix Nobel de la Paix. - Danemark : pour stabiliser l'économie danoise, le gouvernement propose une surtaxe de 10 % sur les importations. - Tensions aux frontières Indo-Pakistanaises. - Luttes sociales - Revalorisation fonction publique : pré-accord signé par le secteur "Ministères" - pour l'ensemble des secteurs, accord sur "l'enveloppe globale" mais difficultés quant à l'étalement des avantages octroyés. Les syndicats exigent une part plus importante pour 1972. - Accord sur revalorisation fonction publique : le protocole doit être paraphé le 22/10 - Déclaration Eyskens : les obstacles en ce qui concerne l'étalement ont été surmontées et le budget 1972 a été établi en fonction de l'accord. L'accord n'est pas électoral. Dispositions de l'accord : revalorisation de tous les barèmes au ler avril 1972 et entretemps sera payée une indemnité d'attente de 2.000 Fr. A partir du 1.1.72, pour tous les fonctionnaires un minimum net de 10.000 F. à 21 ans.

21 octobre 1971.

- Expansion économique : Borinage.

A l'occasion de l'inauguration à Pâturages de la nouvelle usine ATEA (créant 350 emplois nouveaux), le Ministre Delmotte a signalé que pendant 40 mois plus de 80 décisions avaient été prises entraînant des investissements industriels de plus de 5 milliards, 600 millions et la mise au travail de 4.700 personnes. Ces résultats étaient dus, selon lui, à la concertation et au vrai dialogue entre le Gouvernement et les responsables ré ionaux. Le Ministre Cools, quant à lui, a souligné que lorsque les secteurs publics et privé s'alliaient, il n'y avait plus de raisons de craindre.

- Emploi.

- O.J. de la délégation ouvrière FGTB des ACEC à propos de la fermeture BLH à Mont s/Marchienne : elle propose, contre la fermeture, une journée nationale d'action; demande aux partis ouvriers de s'exprimer sur la revendication de l'intersiège qui refuse de cautionner des aides publics à des entreprises sans contrôle des organisations ouvrières et sans garanties pour l'emploi.
- A l'atelier de traction du groupe de Charleroi de la SNCB à Monceau : les travailleurs ont remis aux mandataires politiques régionaux un rapport résumant leur inquiétude au sujet de l'avenir de l'emploi et veulent que la region soit dotée d'un équipement économique moderne et rentable. Le député Knoops a demandé des renseignements au sujet de la situation dans la région au Ministre des Communications.
- Elections pour le Conseil d'Agglomération à Bruxelles: accord du F.D.F., et P.L.P.bruxellois pour adhérer au Rassemblement Bruxellois, présidé par Van Ryn.

- Finances.

- Déclaration du service économique du Premier Ministre: les recettes de la T.V.A. pour les 9 premiers mois sont inférieurs de 2 milliards aux prévisions. S'il n'y a pas de changements dans les taux et répartitions, la T.V.A. rapportera en 1972 17 milliards en moins que les prévisions (démenti par Libre du 22.10).

- Fonction publique.

- Personnel Electrogaz réclame une prime immédiate de 10.000 F à titre de compensation pour la réduction continuelle du pouvoir d'achat et la non-adaptation de l'index des prix à l'évolution réelle du coût de la vie.
- Parmi les enseignants, la CAPPEL et la FGTB protestent contre le sort fait aux enseignants, notamment contre la perte des 10 % pour les communaux.

- Luttes sociales.

- Grève d'un quart d'heure à la RTB décidée par la CGSP la CSC pas d'accord.
- Préavis de grève pour le 28/10 déposé par le personnel Institut National crédit agricole.

- Internationale:

- Pablo Neruda reçoit le prix Nobel de littérature et le B.P. lui envoie un télégramme de félicitations.

22 octobre 1971.

- Education Nationale.

Ecole des interprêtes université de Mons: protestation du personnel enseignant et des étudiants sur la menace qui plane sur le statut de l'école qui ne serait plus incorporée dans l'université.

- Prévoyance Sociale:

La Ligue Nationale pour la défense des droits des aveugles menace d'une grève de la faim à partir du 25/10 si elle n'a pas les assurances d'obtenir au 1.1.72 une prime spéciale de 1.000 F par mois pour aide d'une tierce personne.

- Internationale.

Entrée de la Chine à l'ONU : la Grande Bretagne n'apprécie pas la thèse américaine.

Visite d'Arafat à Moscou.

- Elections:

Position Leburton (art. Soir du 23.10) les problèmes économiques doivent avoir priorité sur les problèmes institutionnelles - pour Bruxelles c'est soit le dialogue d'une grande force comme le PSB, soit l'aventure.

- Luttes sociales.

- Occupation de l'usine BLH Europe à Mont s/Marcheinne pour protester contre la décision de fermeture.

- Affaires économiques,

Ventes à tempérament : Publication d'un arrêté royal accordant certaines facilités pour la vente à tempérament (réduction du montant de l'accompte, extension de la durée du crédit) afin de soutenir l'activité professionnelle caractérisée par un ralentissement de l'expansion économique.

at the second

23 octobre 1971.

- Luttes sociales:

Quiévrain pour protester contre les récentes mesures monétaires qui provoquent une réduction de leurs salaires.

- Internationale:

- Reconnaissance Chine à l'ONU. L'Italie ne suivra pas les U.S.A. pour les deux Chines - mais bien la Belgique. Harmel a rompu les contacts avec les représentants de Taiwan.

- Elections:

- Communiqué B.P. sur les objectifs après le 7 novembre et la nécessité pour pouvoir les réaliser de créer des regroupements et larges alliances progressistes.

25 octobre 1971.

- Luttes sociales:

- R.T.B.: Comité national CGSP-RTB décide un arrêt de travail pendant 1 H pour protester contre l'abandon par le gouvernement des négociations sur la programmation sectorielle. La CSC ne soutient pas le mot d'ordre de grève.
- Congrès extraordinaire secteur "Communaux" CGSP sur les problèmes de l'énergie. Le Président CGSP Hamont déclare av.le Congrès que la création d'une soc.nationale pour le transfert électricité et gaz s'impose. L.Van Geyt intervient au nom P.C.
 Au Congrès: Leburton: la lutte contre la privatisation s'inscrit naturellement dans une perspective qui rencontre l'adhésion du PSB mais la nationalisation n'est pas un panacée. Selon lui, il y a 3 niveaux de la planification: les véritables services publics qui doivent être nationalisés; les secteurs qui justifient une politique contractuelle en dehors de laquelle toute aide publique doit être supprimée; les secteurs résiduaires qui ne justifient pas de mesures particulières. Selon lui, l'intervention du PSB à Anderlecht a permis que le problème ne se pose plus dans les mêmes termes qu'il y a quelques mois.
 - -Communiqué B.P. sur pré-accord sectoriel et intersectoriel concernant la revalorisation fonction publique: sous la pression des travailleurs, le gouvernement a du faire des concessions mais veut en échange obtenir une pauze sociale de deux ans. Le B.P. rappelle qu'il faudrait maintenir la clause de revision inscrite dans la vo convention 1970-71 pour parer aux changement de la situation économique et financière.
- Conseil économique rég. Wallon: élit un bureau provisoire. (parmi lesquels Genot, Hurez, Latin) Il se prononce à l'unanimité pour une seule société rég. de développement déclaration du président Delourme: les décisions à prendre ne seront pas politisées on ne recherche pas des majorités mais l'unité et l'efficacité. Objectif prioritaire: créer 20.000 emplois par an.

- Visite de Me. Indihra Ghandi en Belgique.
- Arrivée Brejnev à Paris. Déclar. Pompidou : Conférence sur Sécurité Européenne: rien ne s'oppose à ce que dans les plus brefs délais s'ouvre à Helsinki la phase multilatérale de préparation de la Conférence. Il a aussi réaffirmée l'attachement aux alliances et sa conception de l'indépendance fondée sur les moyens militaires. Déclaration finale franco-soviétique: France et URSS espérent que la Conférence pourra se réunir en 1972.

26 octobre 1971.

- Internationale:

- Chine populaire après 4 votres: a) motion d'ajournement de la Tunisie et Arabie sécudite pour déterminer l'avenir politique de Formose. (repoussée par 56 c/ 53 et 19 abstentions).
 - b) Vote sur la priorité à accorder au texte américain exigeant les 2/3 pour l'expulsion de Formose: 61 pour- 53 c/ et 15 abstentions c) Vote sur la résolution américaine demandant application de la mo majorité de 2/3 pour expulser Formose 59 pour, 54 c/ et 15 abstentions (dont la Belgique, les Pays-bas, la Turquie et l'Italie). Les dél. de Tchang Kai Check s'en vont. Trois pays seulement de l'OTAN ont soutenu la résolution: Grèce, Portugal, Gd. Duché Luxembourg. d) Vote motion "albanaise" (entrée de la Chine Pop. et expulsion Formose): 76 pour 35 c/ et 15 abstentions. (Belgique vote pour, 11 pays de l'Otan votent pour y compris le Portugal) Luxembourg et Grèce s'abstiennent.

Le gouvernement Belge et le gouvernement Rép.Pop.Chine ont décidé d'établir des relations diplomatiques à partir du 25 octobre et d'échanger des ambassadeurs dans un délai de 3 mois.

Le gouvernement belge reconnaît que le gouvernement Rép.Pop.est l'unique gouvernement légal de la Chine - Taïwan "suspend" ses relations avec la Belgique.

- Relations France-URSS: signature d'un accord sur la coopération économique à long terme.
- Communiqué B.P.: l'admission de la Chine à l'ONU: la décision démontre le changement des rapports de forces entre l'impérialisme et forces de la paix. Appel à l'action pour que le gouvernement belge oeuvre en faveur de la conférence sur la sécurité européenne.

- Elections:

- Bureau du PSB: les exigences de la situation actuelle impliquent une série de mesures destinées à consolider la situation économique et à promouvoir de nouveaux progrès sociaux.

- Luttes sociales:

- Occupation BLH Europe à Mont s/Marchienne: appel Setca rég.pour arrêt de travail rég mercredi - négociations avec le conciliateur social prévues pour jeudi.
- Appel comité exécutif fédér.métallurgistes FGTB Charleroi pour arrêts de travaux dans la région.Le Ministère de l'économie régionale déclare qu'il réclamera à la société remboursement de toutes les aides qui lui ont été accordées. .../.

Expansion économique:

- AKZO à Baudour: le Conseil communal unanime confirme son opposition à l'installation de cette usine.

Luttes sociales:

- Fin de la grève à la RTB: la direction retire la menace de sanctions et accord avec les syndicats pour entamer immédiatement des négociations sur revalorisation des traitements.

27 octobre 1971.

- Luttes sociales:

- Le P.C. de Tournai rejette l'argument spécieux du Conseil communal pour privatiser le secteur sous prétexte de pouvoir augmenter les traitements. Il réclame le transfert au secteur public de l'électricité, gaz naturel et intercommunales mixtes et une véritable revalorisation de la fonction publique.
- Dépôt d'un préavis de grève qui expire le 30.10 à la cartonnerie Weyerhauser à Ghlin. Les revendications concernent une 20-taine de travailleurs mais en cas de non-satisfaction la grève pourrait se généraliser aux 250 travailleurs de l'entreprise.
- Frontaliers: Erquelinnes: Manifestation pour alerter et mandater les organisations syndicales pour obtenir satisfaction à leurs revendications.

 Quiévrain: après la manifestation télégramme à Eyskens p.président PCB pour demander la suite que le gouvernement donnera aux revendications. Diffusion de tracts par le P.C.

- Elections pour agglomération Bruxelles:

- publication du programme électoral par le cartel FDF-PLP:

1) limites du territoire de Brux. à fixer après consultation des habitants. 2) attribution à la région des mêmes pouvoirs de décision économique et financières qu'aux deux autres régions. 3): suppression des discriminations au sein du collège qui doit être élu à la majorité simple. 4): surppression des discriminations établies au détriment des francophones dans les administrations et dans l'enseignement. 5): bilinguisme des services là où il y a une minorité linguistique de 20 %. 6): les limites de l'agglomération à revoir sur base démocratique et en fonction de la volonté des communes intéressés 7): extension liberté du père de famille dans toutes les communes de la périphérie bruxelloise ou existe une minorité linquistique de 20 %.

- Education Nationale:

Pacte scolaire: La confédération Nationale des Associations de Parents (enseignement subventionné) réclame du futur gouvernement la revision du pacte scolaire.

31. - Internationale: - La république du Congo s'appellera dorénavant république du Zaîre sur décision du président Mobutu. - OTAN: Réunion bi-annuelle à Brux. du groupe de planification nucléaire de l'OTAN. But: donner aux pays n'ayant pas d'armes nucléaires la possibilité de participer à l'élaboration de la stratégie sur l'emploi des armes nucléaires. - Relations Est-Ouest: Visite à Bruxelles du Bourgmestre de Berlin-Ouest, Klaus Chuets: Il déclare qu'il n'y a pas de partenaires à trouver pour des corrections de frontières ou d'autres revisions. Le seul chemin pour défendre les intérêts de Berlin est celui d'un réglement raisonnable avec l'URSS. - Communiqué B.P. sur la décision gouvernement belge d'établir des relations diplom. avec la Chine Pop. 28 octobre 1971. - Emploi: - Reprise deVal St. Lambert par l'Etat. Le Ministre Cools refuse d'indiquer le montant des investissements de l'Etat - il souligne que pour maintenir l'entreprise en vie, les syndicats devront être "compréhensifs" et devront acdepter une rationalisation profonde car il sera impossible de maintenir 1200 travailleurs pour un chiffre d'affaires de 200 millions. - Internationale - Le Parlement Britannique vote l'entrée de la Gde. Bretagne dans le Marché Commun par 356 voix c/ 244. - Ouverture à Athènes d'un procès anti-communiste (poursuites contre les 2 chefs du P.C. Intérieur). Résolution de protestation du B.P. du P.C. - Luttes sociales: - Accord intersectoriel Fonction publique: CGSP-RTB rejette le projet d'accord le considérant comme insuffisant par rapport aux principes contenus dans mémorandum des services publics (à l'unanimité moins 1 abstention)/ - HMFAuvelais: arrêt de travail des employés en réaction contre la remise imminente d'une 50-taine de préavis aux employés au nombre de 220. 29 octobre 1971, - Luttes sociales: - Inauguration à Jumet-Gosselies d'une nouvelle usine des ACEC en présence de Cools, Harmegnies, Delmotte, et le front commun syndical, dans un tract, exprime son inquiétude et mécontentement visà-vis de la politique d'emploi par la nouvelle direction. Jumet constitue une mutation d'emploi mais pas un élargissement - Cools répond que le renouveau économique passe par la concertation avec les patrons et met en garde c/ l'utilisation intempestive, selon lui, du droit de grève.

32.

- Pré-accord intersectoriel sur revalorisation fonction publique.

Les Com. Nat. CGSP et CSC le ratifient - CGSP 80 % oui. (à la CGSPCharleroi: ratification p. 89 % des voix - seule l'enseignement dit
non à cause de l'étalement). CGSP-Liège: 72 % de oui - 7 % non et
21 % abstentions. Enseignement Liège: vote oui aux chiffres, non à
l'étalement - pour la contention: 36 oui - 108 non - 1653 abstentions.

30 octobre 1971.

- Anvers: manifestation contre OTAN organisé par la J.C.

- Finances:

- Rendement TVA: d'après Syndicats (30.10) le rendement pour les 8 premiers mois de 1971 p.la TVA et droits de timbre est supérieur de 7,20 % par rapport à 1970.

- Aides publiques aux entreprises:
D'après la "Libre" (30-31.10) le crédit demandé par Cools pour le rachet des parts de la Soc. Générale dans les Cristalleries du Val St. Lambert, s'élève à 85 millions.

- Contrôle des dépenses par la Cour des Comptes:

D'après la "Libre" (30/31-10), Cools proposerait au nouveau gouvernement de prendre des mesures pour éviter des bloquages possibles
par la Cour de Comptes.

- Internationale:

- Elections en Suisse: poussée à droite percée parti xénophobe.
- Pol. extérieur:
 Déclaration Harmel: pour l'Europe, l'étappe essentielle est la mise en place de l'union économique et monétaire.

Salan Broke . S. S. S. S. S. Salan Salan

LES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES

rendent compte de

40 MOIS D'ACTIVITE.

LEUR CONCEPTION DU ROLE DE PARLEMENTAIRE

Le rôle que s'assigne le groupe communiste au Parlement c'est de se faire le porte-parole des travailleurs, d'assumer la défense de leurs intérêts contre ceux des monopoles. A l'intérieur du Parlement comme à l'extérieur, il adopte une attitude de lutte de classes.

C'est pourquoi toutes les interventions des parlementaires communistes ont été marquées par la préoccupation de

- lutter contre les pressions de droite exercées sur le Gouvernement pour freiner ou s'opposer aux revendications des classes laborieuses;
- de refuser d'accepter l'argument invoqué spécialement par les ministres socialistes de "l'art du possible". Ils ont montré la direction dans laquelle le Gouvernement pouvait et devait s'orienter pour trouver les ressources nécessaires pour faire droit aux revendications;
- de faire respecter la démocratie dans la vie politique du pays et de tendre vers un contrôle ouvrier.

Il n'est pas présomptueux de dire que sans les parlementaires communistes, la voix des travailleurs, des progressistes, des amis de la Paix se serait bien peu fait entendre au Parlement.

- 31 MARS 1968 : Elections législatives qui condamnent les structures traditionnelles du pays et expriment la volonté de la reconnaissance des 3 régions dotées de larges pouvoirs en matière politique et économique.

Sont élus pour le Parti Communiste : 5 représentants à la Chambre et 2 représentants au Sénat.

.Il faudra attendre la mi-juin, pour avoir un Gouvernement.

- 3 avril 1968 : les parlementaires communistes se mettent à l'ouvrage.

Drumaux, président du groupe parlementaire propose aux 134 nouveaux élus de Wallonie de discuter ensemble des problèmes de l'emploi et de la reconversion de la Wallonie,

Le Parti communiste et ses parlementaires y voyaient le moyen d'apporter une solution aux problèmes de la Wallonie et aussi une étape vers l'indispensable dialogue entre les deux communautés. Mais cela n'ira pas tout seul.

- Le 25 mai 68, devant la lenteur des réactions, Drumaux propose à Merlot de charger les chefs de groupes politiques au Parlement (Drumaux - Jeunehomme - Merlot - Pêtre - Perin) de se constituer en "puissance invitante".

Ce n'est que le 5 novembre qu'elle pourra se réunir pour la première fois.

- Le 12 juin 1968 (après d'infructueuses tentatives de divers formateurs: d'Alcantera L. Collard et V.D.B.), le PSB et le PSC signent un accord (largement inspiré par V.D.V.) pour la constitution du Gouvernement.
- Le 25 juin 1968 : Gouvernement se présente devant les Chambres pour la discussion du programme gouvernemental.

Les députés communistes démontrent que la décentralisation tant vantée par le Gouvernement n'est en réalité que le maintien de l'état unitaire avec des succursales décentralisées des institutions nationales. Ils dénoncent l'absence d'assemblées élues dotées de pouvoirs politiques, économiques et financiers réels. La lutte pour ces pouvoirs sera leur cheval de bataille pendant toute la législature.

- Octobre-Novembre 68 : rentrée parlementaire.

Les parlementaires communistes vont s'attacher à demander aux ministres socialistes, la mise en vigueur de mesures progressistes de défense des masses laborieuses.

4 --- Sauvetage de la Wallonie - A la première réunion de l'assemblée des parlementaires wallons (5 novembre '68), les parlementaires communistes craignant les manoeuvres des milieux d'affaires et des banques, les pressions des parlementaires de droite pour enfermer l'assemblée dans le bavardage et l'académisme, proposent une série de mesures concrètes d'ordre immédiat : Examen prioritaire du problème primordial pour la Wallonie : la lutte contre son dépérissement économique et transformation des décisions communes en propositions de loi déposées devant le Parlement, soutenues par l'ensemble des parlementaires wallons. Ils proposent notamment : 1) Conférence de l'emploi : pour mettre fin au chômage et réaliser les revendications syndicales. 2) Initiatives industrielles publiques : pour préparer la reconversion économique et créer de nouveaux emplois indispensables. 3) Engager le véritable règlement des problèmes communautaires par la négociation entre Wallons, Flamands et Bruxellois. 4) Réunion des élus wallons. - Développement économique - L'approvisionnement du pays en pétrole 18/10/68: interpellation du Ministre des Affaires Economique par le groupe parlementaire communiste sur le fait d'avoir octroyé aux Trusts du Pétrole une ristourne de 500 millions et d'avoir pris une décision aussi importante sans avoir consulté le Parlement. Les parlementaires communistes préconisent une politique énergétique globale et indépendante, une authentique solution nationale et proposent la création d'une Société Nationale pour la construction et l'approvisionnement des installations portuaires et de pipe-lines où seraient représentés et le Gouvernement et les syndicats (société placée sous le contrôle du Parlement). Ils demandent des garanties pour la construction de Petrochim à Feluy. 25/10/68: nouvelle interpellation: - Le Gouvernement a décidé du sort du pipe-line Rotterdam-Anvers mais sans garanties pour Feluy. Le député communiste montre l'ampleur des privilèges consentis aux trusts pétroliers (Petrofina - Shelle et Esso) et ce avec une totale désinvolture à l'égard du Parlement qui n'a pas été informé et est mis devant le fait accompli. - Marcel Couteau à cette même séance du Parlement défend le dossier Feluy. - La création d'un Office de Promotion Industrielle Le 6.12.68 au Parlement, Drumaux rappelle au Gouvernement le point 71 de la déclaration gouvernementale qui prévoit la création de cet O.P.I. .../..

5 .-Ce projet ne demande, souligne-t-il, ni de majorité des 2/3 ni des arrangements "bidon". Il invite donc le gouvernement à prendre immédiatement des mesures concrètes pour le réaliser. FINANCES T.V.A.: Dès octobre '68, les parlementaires communistes dénoncent les dangers de la T.V.A. qui selon les estimations de l'époque devaient rapporter 7 milliards à l'Etat mais imposer aux consommateurs une charge supplémentaire de 20 milliards. INDEXATION DES BAREMES FISCAUX Les parlementaires communistes luttent de façon constante pour une véritable indexation (éviter de payer plus d'impôts du fait que la hausse du coût de la vie aurait provoqué une augmentation insuffisante d'ailleurs - des salaires et traitements). Ils ne veulent pas se montrer satisfaits d'une augmentation par exemple des minima imposables qui aboutit à exonérer de l'impôt certaines catégories d'économiquement faibles. En fait cela ne fait que maintenir une situation existante. Pour éviter de perdre des rentrées fiscales, argument dont se sert constamment le gouvernement, les/communistes proposent d'augmenter la charge fiscale des gros contribuables et de faire la chasse non pas contre le petit contribuable mais contre la grosse fraude fiscale. Au moment où en décembre 68, un nouveau code des impôts sur les revenus est soumis au vote de la Chambre, les communistes déposent des amendements tendant às 1) application, dès 1969, de l'indexation des barèmes fiscaux en faveur des revenus allant jusqu'à 250.000 Fr.; 2) établissement du taux progressif de la taxation des gros revenus comme suit : de l à 3 millions 3 à 5 millions : 55 % plus de 5 millions : 60 % alors que le Gouvernement a prévu une atténuation de la progressivité de l'impôt pour les revenus se situant entre 400.000 et 3 millions de francs. 3) Alléger l'impôt des revenus cumulés des époux; 4) mener une lutte efficace contre la grosse fraude fiscale en établissant le cadastre des fortunes; 5) prélever une taxe exceptionnelle de 1 ou 2 % sur les capitaux des sociétés atteignant 100 millions ou plus. Mais ces amendements ont été rejetés par la majorité PSB-PSC. - PERSPECTIVES FINANCIERES Le 6/12/68 : discussion du Budget des Voies et Moyens pour 1969. Le ministre des Finances, le Baron Snoy, se montre très optimiste au sujet de la solidité du franc belge. .../..

6 .-Le député Drumaux lui exprime sa préoccupation de voir surgir de nouvelles difficultés pour notre commerce extérieur, une croissance de la spéculation et des tentatives d'imposer au pays des mesures supplémentaires d'austérité. Il demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour protéger le pouvoir d'achat des masses en cas de dévaluation du dollar et pour garantir le développement ultérieur de notre économie. Pour éviter que les travailleurs ne paient les conséquences des combats que se livrent les puissances financières des Etats capitalistes. il propose : - le blocage strict des prix à la consommation; - l'interdiction de la spéculation sur les capitaux; - le contrôle des changes; - un plan de mesures sociales capables de stimuler la demande intérieure en cas de difficultés sur le marché extérieur. - LA DEFENSE DE L'EMPLOI - Discussion Budget Voies et Moyens : le député Levaux rappelle l'opportunité d'une Conférence Nationale de l'Emploi entre patrons, syndicats et Gouvernement pour empêcher de nouvelles réductions d'emplois et pour en créer des nouveaux dès 1968-69. Pour répondre aux propositions d'Agimont des régionales wallonnes de la FGTB, les parlementaires communistes proposent l'adoption de mesures immédiates et notamment l'établissement de conventions régionales garantissant l'emploi et assurant le contrôle ouvrier sur la balance de l'emploi. - Le 9/12/68 : au cours de la 2e réunion des élus wallons, Levaux propose une mesure conservatoire à défendre tout de suite par l'assemblée, à savoir : refuser toute fermeture, tout licenciement de rationalisation en 1969, qui ne seraient pas accompagnés de la création préalable ou simultanée d'emplois nouveaux en nombre équivalent dans les régions. Il a aussi proposer d'adopter la résolution du Conseil provincial de Hainaut et de déposer tous ensemble des amendements au projet de décentralisation économique, amendements qui s'inspiraient du memorandum du C.E.W. approuvé par l'unanimité des élus wallons. Le 3.1.69, les parlementaires communistes proposent aux autres groupes politique de l'assemblée de déposer en commun : 1) une proposition de loi reprenant la proposition faite par les communistes le 9/12 en matière de mesures conservatoires; 2) des amendements aux projets Terwagne - Tindemans de telle manière que des pouvoirs réels soient accordés notamment en matière économique, aux diverses instances existantes ou à créer au niveau de la Wallonie; 3) une proposition de loi dotant la Wallonie d'un office de promotion industrielle dont les initiatives en matière d'investissement pourront, en cas de carence du secteur privé, être réalisées par la S.N.I. ou les sociétés de développement régional auxquelles les moyens nécessaires seront assurés. Ils dénoncent la faiblesse du PSB et de la démocratie chrétienne qui tentent de dissimuler les capitulations de leurs ministres devant les forces réactionnaires au sein du gouvernement. .../ ..

- L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES REGIONS - Région du Centre Le 6.12.68, le député M. Couteau interpelle le Ministre des Affaires économiques et dénonce la duperie de la promesse de commandes de compensation à l'achat par le gouvernement belge de chars allemands. Il démontre que les engagements prévus auraient du assurer 10 millions d'heures de travail alors qu'en fait on n'est arrivé à 10 fois moins. - Charbonnages du Limbourg : (13 décembre 1968) : Suite à la décision prise par le Directoire Charbonnier de supprimer 1.280 emplois dans le bassin charbonnier de la Campine, le député M. Levaux interpelle le Ministre des Affaires Economiques, J.J. Merlot. Il propose : 1) de faire appliquer au Limbourg les accords de José-Battice c.à.d. pas d'embauche de travailleurs hors de la région aussi longtemps que tous les mineurs en chômage de la région ne sont pas reclassés; 2) l'application de la mesure conservatoire proposée par les communistes à l'assemblée des élus wallons : suspension des licenciements et fermetures en 1969 qui ne seraient pas compensées par la création d'un nombre égal d'emplois nouveaux: 3) la réunion urgente d'une Conférence Nationale de l'Emploi. Il s'élève contre l'autorisation accordée aux patrons charbonniers de Campine de conserver les terrains industriels sans contre-partie. - L'AFFAIRE ALLEGENY - LONGDOZ (implantation à Genck d'une aciérie électrique à annexer à Allegheny - Longdoz). - Première intervention des parlementaires communistes : (13.12.68) : interpellation de Merlot: - Ils s'insurgent contre l'arbitraire et l'anarchie de l'attitude du Gouvernement. - Ils se font le porte-parole des organisations syndicales, en protestant contre la décision du Comité ministériel de coordination économique et sociale sans consultation préalable du Comité de concertation de la sidérurgie. - Ils se proposent d'intervenir à l'assemblée des élus de la province de Liège mais celle-ci n'a pu se saisir de l'affaire. Le ministre Merlot court-circuite la discussion devant l'assemblée en prétextant un incident de procédure. Il est soutenu dans sa position par Gilbert Mottard, député socialiste de Liège (nommé ces jours derniers Gouverneur de la province de Liège). - Le 7 janvier 69 : nouvelle intervention du député Levaux au Parle-Il dénonce la manoeuvre gouvernementale qui veut donne une coloration linguistique à l'affaire. Il montre que le Gouvernement a été plus soucieux des intérêts des trusts et plus spécialement des .../ ..

1 10 000

trusts américains que de ceux des travailleurs (la rivalité avec la Société Armco-Pittsburgh a en effet joué dans la décision du gouvernement.

Lorsque le Ministre Merlot prétend n'avoir pas les moyens d'imposer une politique plus progressiste ou d'assurer une distribution géographique des entreprises, le député Drumaux lui demandera ce qu'il a fait, en tant que ministre socialiste, pour gagner ces moyens.

Monsieur le Ministre n'a pas répondu à cette question.

- Le 22.1.69: nouvelle interpellation Levaux à F. Terwagne, ministre a.i. des Affaires économiques, sur l'anarchie et l'incohérence de la politique économique du gouvernement et sur le pillage des deniers publics au profit des trusts et holdings.

Pour remédier aux conséquences fâcheuses pour les travailleurs de la fusion des charbonnages de Campine, il propose : la désignation d'une Commission parlementaire d'enquête.

Pour la sidérurgie : il propose un contrôle sur les investissements et subventions; d'une manière générale il propose au PSB l'élaboration d'un programme qui combattrait le pillage des deniers publics au seul bénéfice des trusts et qui prévoirait des initiatives publiques cohérentes - le tout, sous contrôle ouvrier.

Il s'est heurté à une réponse évasive du ministre qui n'a laissé entrevoir aucun moyen pour combattre le rôle des grandes sociétés financières ni pour instaurer le contrôle ouvrier.

- Le 20.2.69 : le groupe communiste dépose une proposition de loi tendant à instituer une Commission d'enquête parlementaire sur les conditions dans lesquelles a été conclu l'accord du 18 septembre 1967 avec les Directions des charbonnages et les conséquences que cet accord a eues pour le Trésor public.

(Pour rappel. les sociétés charbonnières ont pu conserver les actifs non liés directement à l'exploitation et ont en outre reçu la garantie qu'un capital estimé à 1.360.000.000 M. leur serait remboursé. Or les sociétés procèdent actuellement à la réalisation de ces actifs et à des remboursements de capital alors qu'elles s'étaient engagées à investir au Limbourg).

- LES A.C.E.C.

Dès que fut connue l'offre d'achat des actions ACEC par Westinghouse et pour éviter que les ACEC ne passent sous contrôle américain, le député Glineur dépose un projet de loi contre-signé par tous les députés communistes. (12.2.69)

Le projet vise à permettre à l'Etat belge d'acquérir la majorité des actions des ACEC et à doter la nouvelle société d'un Statut de Régie Nationale. Ce Statut permettrait aux ACEC de poursuivre leur expansion et aux organisations syndicales de faire plus aisément valoir leur droit de contrôle pour garantir l'emploi.

- Le 13.2.69: par Georges Glineur interpellation de Leburton sur le point de savoir pourquol l'Etat belge ne rachèterait pas les actions des ACEC.

9 .-Réponse de Leburton : Le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser de telles méthodes extrêmement coûteuses ! Or, il ne s'agissait que de débourser 11/2 milliard alors que depuis 10 ans, 100 milliards de crédits à long terme et à taux réduit ont été accordés à des entreprises capitalistes par des institutions publiques, en vertu des lois dites d'expansion économique. - Le 25.2.69 : nouvelle interpellation de Glineur, au sujet des ACEC. Il ne s'étonne pas de l'attitude des capitalistes mais s'inquiète de la prise de position des ministres socialistes. Il rappelle que la préoccupation des communistes c'est de sauvegarder notre économie de la dépendance étrangère. En refusant la proposition communiste, Leburton refuse aux travailleurs la garantie par l'Etat, du respect des promesses patronales en matière d'emploi. PLANIFICATION ET DECENTRALISATION ECONOMIQUES : PROJET DE LOI nº 125. - Le 20.2.69 : le groupe communiste dépose des amendements tendant 1) à fixer le plein emploi comme objectif fondamental; 2) donner la responsabilité de l'élaboration du plan au Conseil National de l'Expension économique plutôt qu'à un bureau du plan, technique et sans pouvoirs; 3) à accorder à chaque conseil économique régional de réels pouvoirs de décision en matière économique notamment en les dotant d'une Société régionale d'Investissement et de développement habilitée à prendre des initiatives pour réaliser le plein emploi et la promotion industrielle - ce y compris la création d'entreprises industrielles publiques. BUDGET DU TRAVAIL - Le 16.1.69 : le député Levaux interpelle le Ministre Major sur le fait que les firmes étrangères installées en Belgique ne respecte pas la législation, les conventions et usages qui régissent les rapports entre les employeurs et leur personnel. Il cite plus particulièrement le cas de Ford-Genck mais de nombreuses autres entreprises sont dans le même cas. Il propose à cet effet : - de renforcer l'inspection du Travail; - de procéder à une refonte et à une extension des pouvoirs et de la compétence des comités d'hygiène et des conseils d'entreprise et d'accorder le droit de veto aux comités d'hygiène tout au moins jusqu'à ce que les conseils d'entreprise se soient prononcées; - d'accorder au Conseil d'entreprise le droit de regard sur l'évolution de l'emploi, les licenciements, l'embauche; - de revoir le Statut des délégations syndicales (qui date de décembre 1947); - de voter une loi accordant aux travailleurs le droit de se réunir régulièrement en assemblée syndicale à l'intérieur des usines; - de prévoir que l'aide gouvernementale à certaines entreprises sera supprimée en cas de non respect des droits acquis par les travailleurs. .../..

10 .-Le ministre Major a esquivé la réponse. - Le 16.1.69 : le député Couteau interpelle sur le chômage des jeunes et contre les discriminations salariales à l'égard des femmes. Il demande au ministre Major à quoi servent les ministres socialistes au gouvernement si c'est pour y mener une politique réaction-Il demande : - l'instauration des crédits d'heures pour les jeunes; - le respect des dispositions du Traité de Rome prévoyant l'égalisation des rémunérations entre hommes - que les patrons et compagnies d'assurances interviennent financièrement dans la formation des travailleurs en matière de sécurité et hygiène. LA REVISION DE LA CONSTITUTION ET PROBLEME BRUXELLOIS. - En décembre 1968 - Bruxelles : Réunion des signataires du Manifeste des 29. Devant les difficultés et inconvénients que suscite le projet gouvernemental de Statut de Bruxelles, les parlementaires communistes et plus spécialement le député de Bruxelles souligne l'importance pour l'ensemble du pays, d'une négociation entre francophones et néerlandophones de Bruxelles pour éviter ainsi le risque d'une solution pour Bruxelles qui lui serait imposée de l'intérieur. Ils suggèrent que les organisations syndicales de la région bruxelloise prennent l'initiative de mettre les intéressés en présence. D'une manière générale, ils soulignent que les projets gouvernementaux n'accorderaient en fait qu'une autonomie de façade tant en matière économique que culturelle. - En janvier 1969: manoeuvres du PLP pour régler les problèmes communautaires en "Table Ronde" en dehors du Parlement. Ils décident par conséquent de boycotter les séances publiques de la Chambre lorsque commencera le débat sur la revision de la Constitution (le F.D.F.-R.W. et V.U. s'alignent). Les communistes, tout en n'étant pas d'accord avec les mauvaises solutions gouvernementales, décident de participer aux débats.

Ils ne veulent pas faire le jeu des pires adversaires du fédéralisme et estiment que le Parlement doit jouer son rôle.

Ils refusent de tomber dans le panneau du PLP qui cherche à aboutir à un tripartisme de fait.

DEFENSE NATIONALE

Déjà lors de la discussion du programme gouvernemental, les parlementaires communistes s'étaient élevés contre le maintien des dépenses énormes et inutiles telles que celles destinées à financer l' achat de chasseurs "Mirage" ou de tanks "Léopard" et contre l'achat de nouveaux escorteurs pour la flotte militaire. Les scandales, grands et petits du Shape ont particulièrement fait l'objet d'interpellations par le Sénateur R. Noël.

- Le 1.11.68 : il a demardé au ministre Seghers, ministre de la Défense nationale, l'utilisation prévue pour l'immeuble contigu à la caserne nº 6, rue des Soeurs Noires à Mons, à laquelle des travaux importants étaient effectués - il s'informe aussi du prix de ces travaux. .../..

Réponse : aménagement d'un club d'officiers destiné à recevoir les officiers belges et étrangers se rendant en mission auprès du Shape - dont coût 3.939.615 F. (sans compter le prix de l'immeuble).

(pour mémoire l'Ecole Normale voisine était toujours à ce moment à l'état de taudis alors que pour ce prix on aurait pu mettre à la disposition des élèves une douzaine de classes préfabriquées).

Au cours du débat au Sénat (20.12.68) : R. Noël dénonce le scandale des 816 logements construits pour le Shape et dont seulement 225 sont occupés par des locataires et il démontre que l'engagement pris par le gouvernement précédent, sans consultation des Chambres, est inconstitutionnel.

Il a, en conséquence, déposé avec le sénateur Lagasse un amendement tendant à supprimer cette dépense du budget de la Défense nationale. Mais l'amendement a été repoussé.

PREVOYANCE SOCIALE : LES PENSIONS.

- Le Protocole d'accord PSC-PSB annexé à la Déclaration gouvernementale présenté (Chambre 25.6.1968) prévoit en son point 127, d'augmenter les pensions de 9 % en 3 ans, soit 3 % par an.

Pour 1969 : le gouvernement propose :

- revenu garanti aux personnes âgées à l'âge normal de la pension: 30.000 Fr. ménage; 20.000 Fr. isolé;
- une somme de 400 millions sera affectée à cette mesure;

- pension des salariés

- majoration de 3 % au 1er juillet 1969;
- doublement du pécule de vacances;
- pension des Indépendants : majoration équivalente;
- constitution d'une Commission d'étude des différents régimes de pensions.
- Lors de la discussion du budget, le député Glineur, se basant sur la situation réelle des pensionnés dont le pouvoir d'achat en fait n'a cessé de baisser, préconise comme objectif n° 1 d'obtenir à 60 ans une pension égale à 75 % du salaire du manoeuvre de l'Etat. D'ailleurs la bataille de harcèlement qu'il n'a cessé de mener s'inspire du programme de la FGTB ... et des promesses électorales du P.S.B.

- MALADIES PROFESSIONNELLES

Lors du vote à la Chambre de la loi sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles, G. Glineur a empêché que se réalise un mauvais coup contre les pensions des mineurs victimes de la silicose. Son amendement tendant à obtenir que soit mis fin à la discrimination établie, dans la réparation des maladies professionnelles, par la loi du 24.12.63 et que le droit à la réparation soit accordé dès le début de la maladie - est retenu. Par contre, son amendement en matière de cumul des allocations d'invalidité et les pensions de retraite en proposant que la loi inscrive que le cumul soit calculé en se référant au salaire journalier de 1968 et non de 1962. Cet amendement n'a pas trouvé d'appui auprès d'autres parlementaires

Cet amendement n'a pas trouvé d'appui auprès d'autres parlementaires malgré l'appel lancé par la Centrale des Mineurs FGTB aux parlementaires socialistes.

12 .-Malgré ses insuffisances, les communistes votent la loi. LES AGRICULTEURS Le 20.12.68 : le groupe parlementaire communiste interpelle le Ministre de l'Agriculture sur la nécessité de s'opposer avec la plus grande fermeté au projet de liquidation accélérée des exploitations agricoles familiales préconisé par le Plan Mansholt de la Commission européenne du Marché Commun. Il démontre que le projet technocratique de Mansholt vise à liquider la base même de notre économie agricole. Il propose une politique agricole qui : 1°) assure la stabilité des exploitations familiales notamment par une politique de prix rentables axée sur la réalité du prix de revient; 2°) lutte contre les monopoles des engrais azotés; 3°) qui lutte contre ceux qui se livrent à des abus dans le prix de location des terrains. Il propose aussi la création d'industries nécessaires pour mettre en conserve les produits excédentaires et les envoyer aux pays en voie de développement. CLASSES MOYENNES ET INDEPENDANTS T.V.A. : le 7.1.69 : les parlementaires communistes soulignent le danger dans la tendance du gouvernement à s'en prendre, en matière d'impôts, aux petits commerçants. Ils demandent que dès avant l'application de la T.V.A., des mesures soient prises pour garantir que la charge fiscale des petits commerçants ne sera pas accrue. Pensions des Indépendants. Le 2.7.69 : au Sénat : A. Mathieu, au nom des communistes, accepte de voter le projet de loi majorant de 4 % la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants tout en l'estimant insuffi-Pour eux, ce projet doit être considéré comme un premier pas vers une rédéfinition du statut social des indépendants. INTERIEUR 27.1.69 : G. Glineur interpelle sur la dotation de l'Etat au Fonds des Communes. Il s'élève contre les amputations prévues malgré une certaine augmentation. Le P.C. ne suivra pas les socialistes qui cette année, en raison de la participation au gouvernement, approuvent ces amputations qu'ils avaient condamnées l'année précédente lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Glineur dépose un amendement tendant à augmenter la dotation d'un milliard étant donné la situation difficile - parfois même désastreuse - dans laquelle se trouvent les communes. 7.2.69 : le député communiste interpelle le Ministre de l'Intérieur sur le "World Trade Center". Il s'agissait de dénoncer : 1) les conditions insolites, très contestables et dommageables pour l'intérêt public, dans lesquelles ont été conclues des conventions immobilières et financières entre la ville de Bruxelles et cette société privée; 2) le non respect de la loi communale qui interdit aux communes de traiter en secret des affaires qui mettent en cause l'intérêt public. .../..

13.-Van den Boeynants, échevin des Travaux publics de la ville de Bruxelles, qui a mené cette opération et au seul profit d'une société privée, a été malmené par l'interpellateur. Le Ministre Harmegnies a du faire une déclaration impliquant la condamnation des méthodes employées par V.D.B. SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE 20.2.69 : Lors de la discussion du budget, G. Glineur 1) montre combien est dérisoire le budget qui concerne les soins aux assujettis sociaux; 2) propose que le secteur A.M.I. dépende, non pas comme c'est le cas actuellement du Ministère de la Prévoyance Sociale mais du département de la Santé; 3) s'élève contre les lenteurs et atermoiements en matière de programme hospitalier; 4) demande que soit enfin organisée la réforme générale des C.A.P. pour qu'elles jouent un véritable rôle social. JUSTICE : L'AMNISTIE 24.1.69 : lors de la discussion pour la prise en considération d'un projet de loi accordant l'amnistie pour délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, le groupe du parti communiste s'élève contre cette prise en considération et propose son rejet. Il refuse de concevoir une amnistie en faveur de ceux qui en 1940-45 ont porté les armes contre la Belgique. La prise en considération est rejetée par 107 voix contre 72 (PSC flamand - V.U. + un certain nombre de députés socialistes flamands et pour le PSC seulement Harmel). II MARS 69 : EN DEHORS DU PARLEMENT - Préparation du Printemps Wallon: - Les organisations syndicales de Wallonie appellent à des journées d'action wallonnes pour la défense de l'emploi et le sauvetage de la Wallonie. - Le P.C. lance le mot d'ordre de pouvoir wallon. - V.D.B. lance sa proposition de nouvelle constellation politique (mars 69). - Le P.C. estime que l'heure de la décision est venue. Les revendications communautaires pour l'emploi sont refoulées. Les ministres socialistes ne jouent pas au gouvernement leur rôle de défenseurs de la classe ouvrière. Ils font obstacle au regroupement des forces de gauche nécessaire pour barrer la route à la droite qui prend l'avantage. Les communistes proposent que les ministres wallons du PSB sortent du gouvernement, .../..

14.-

- Le ler Mai, Collard lance son appel pour le Rassemblement des Progressistes.

Au Parlement, les communistes vont s'attacher à donner une suite politique aux objectifs pour lesquels ils luttent avec la masse des travailleurs en dehors du Parlement.

T.V.A.: - le 7.2.69: le groupe communiste dépose un amendement au projet, tendant à réduire de 20 % les taux d'imposition prévus et à inscrire dans la loi la liste des biens et services soumis à la T.V.A.

Cet amendement a été rejeté par 103 voix (PSC-PSB) contre 59 (PCB - RW-FDF - V.U. - PLP) - majorité contre minorité.

Les communistes se sont différenciés des autres intervenants en abordant essentiellement l'aspect politique du problème.

Ils ont démontré les conséquences très dommageables pour la masse des consommateurs du mécanisme proposé et ont souligné les responsabilités décisives du PSB dans cette opération défendue avec vigueur

- SAUVEGARDE DE LA WALLONIE et les projets de décentralisation économique.

L'assemblée des élus wallons (réunie le 24.4.69) vote une résolution unanime pour la sauvegarde de la Wallonie.

Les parlementaires communistes demandent alors des initiatives parlementaires communes pour concrétiser dans l'immédiat les objectifs concrétisés dans cette résolution.

Mais les résistances de droite et aussi celles de socialistes freinés par la présence de ministres socialistes au gouvernement, n'ont pas permis d'atteindre ce but.

10 MAI 69: Les parlementaires communistes wallons réclament la convocation d'urgence du groupe permanent de contact entre les parlementaires wallons et le Conseil Economique Wallon, pour prendre une série de mesures destinées à accélérer la décentralisation économique.

Ils envisagent notamment une démarche auprès du Premier Ministre et du Vice-Premier Ministre, pour obtenir que le projet de loi 125 sur la planification et la décentralisation économique ne soit pas joint aux discussions sur la revision constitutionnelle; ils proposent aussi une démarche auprès des Présidents de la Chambre et du Sénat pour obtenir la discussion d'urgence par les 2 Chambres du projet de loi 125.

Le projet 125 (décentralisation économique) est adopté par la Chambre le 17 juin 69.

Le P.C. vote <u>contre</u>, parce que le projet refuse clairement aux régions les moyens dont elles devraient disposer et que les amendements proposés par le P.C. ont été rejetés. Le projet est décevant et même dangereux par les désillusions qu'il provoquera.

Les amendements de Levaux visaient à :

par les ministres Snoy et Cools.

1) assurer le plein emploi - son amendement est refusé sous prétexte que sa proposition allongerait le texte (un amendement de V.D.B. visant à accentuer le caractère centralisateur du projet a pourtant été accepté);

15 .-2) prévoir des obligations réelles pour les entreprises bénéficiant d'aides octroyées par l'Etat. Cet amendement est refusé par les socialistes sous prétexte qu'il ne pourrait être applicable; 3) à ne pas limiter les initiatives industrielles publiques dans les seuls cas de carence du privé - sinon on court le risque d'ici quelques années de prétexter que le secteur public est incapable de s'occuper de façon efficace en matière économique; 4) introduire, dans la loi, le contrôle ouvrier et syndical au niveau des entreprises bénéficiant de l'état (cet amendement répond à la revendication mise en avant par le Front Commun Syndical) mais a néanmoins été rejeté. Il a été acquis, suite à l'exigence du gouvernement, que tous les amendements de la majorité PSC-PSB soient retirés et que tous ceux de l'opposition soient repoussés. Levaux a démontré qu'en fait de planification, il planifie essentiellement le soutien matériel et financier amplifie des pouvoirs publics à l'industrie privée, et en fait de décentralisation, il décentralise la consultation à l'exclusion de tout pouvoir réel de décision aux régions. LA REVISION DE LA CONSTITUTION Elle rencontre de grosses difficultés en raison: 1°) du refus systématique du gouvernement de tenir compte de la volonté qui s'est exprimée en faveur des 3 régions dotées de larges pouvoirs en matière politique et économique et d'accepter de procéder à des consultations des populations concernées là où il y a contestation sur les limites des régions; 2°) les difficultés pour le gouvernement de trouver la majorité constitutionnelle exigée pour permettre la revision. Les parlementaires communistes dans une résolution (10 juin 69) constatent que les propositions du gouvernement ne constituent qu'une parodie de réforme destinée à maintenir l'essentiel des structures unitaristes et centralisatrices qui ont fait leur temps. Leur position consistera : 1) à participer aux séances publiques du parlement pour défendre leurs positions (ils se distancent donc du PLP et du FDF qui décident de boycotter les séances); 2) à ne pas accorder au gouvernement le quorum constitutionnel indispensable pour faire adopter des solutions qui n'iraient pas dans la voie du fédéralisme. C'est ce que le sénateur René Noël défendra au Sénat le 11.6.69. En outre, il déposera une proposition de loi (appuyée par le Sénateur Lagasse) introduisant dans la Constitution le Droit pour les Belges au Referendum d'Initiative populaire. POUR BRUXELLES: le groupe communiste dépose, le 24.6.69, une proposition de loi instituant un statut de Bruxelles, capitale de la Belgique fédérale, (il sera pris en considération par le parlement le 21.10.69). .../..

Ce statut tient compte du rôle spécifique de Bruxelles comme capitale et du fait qu'à Bruxelles coexistent une majorité francophone et une minorité néerlandophone.

Le but est donc de créer les conditions pour que les deux vivent en harmonie et que les droits des uns et des autres soient respectés d'égale manière.

La première étape consistera à délimiter les limites territoriales.

DEFENSE DE L'EMPLOI

- Situation à l'entreprise Cuivre et Zinc dans la région liégeoise : le député M. Levaux interroge le ministre Leburton sur l'avenir de l'industrie des métaux non ferreux et se fait l'interprète de l'inquiétude qui s'exprime dans la région (14 mai 1969). Il montre combien une intervention des pouvoirs publics s'avère indispensable pour la création d'activités nouvelles qui assureraient le maintien et le développement de l'emploi. Le 19 mai le député rend compte aux travailleurs de l'entreprise.

- Les menaces sur les Cockeries du Marly

Le projet conçu par V.D.B. d'un aménagement du territoire qui favorise la spéculation foncière et qui répond à sa conception de Bruxelles, "ville de services", menace 1500 à 2000 emplois aux Cockeries.

Le 24.6.69 : le groupe parlementaire du P.C. se fait le porte-parole des organisations syndicales de la région de Bruxelles et il obtient du Parlement unanime le vote d'un ordre du jour mettant en échec les projets de V.D.B.

- LA DEFENSE NATIONALE

7.3.69 : discussion du Budget - Chambre

Le groupe parlementaire P.C. démontre que la politique militaire de la Belgique est étroitement liée à ses options en politique extérieure et il dénonce l'escalade des dépenses militaires. Il souligne que le budget des dépenses militaires est le triple de celui prévu par la Santé Publique et le logement. Ils réaffirment la position des communistes pour la dissolution simultanée des 2 Pactes (impliquant des mesures de désarmement et que les troupes étrangères, quelles qu'elles soient, rentrent dans leurs pays respectifs.

Sénat: A. Mathieu a plaidé pour une réduction des dépenses militaires au bénéfice de dépenses sociales et d'éducation beaucoup plus urgentes. Il demande une réponse positive de la Belgique à l'appel lancé à Budapest par les pays du Pacte de Varsovie pour une conférence sur la Sécurité européenne. Il propose une réduction d'un milliard au profit d'oeuvres de vie et souligne la répercussion que pourrait avoir ce geste symbolique.

25.4.69: Chambre: Des hauts gradés militaires interviennent dans les affaires politiques, contrairement à ce qu'exige le règlement militaire. D'où interpellation par le porte-parole du P.C. qui dépose un ordre du jour demandant au Ministre de faire taire les colonels trop bavards et trop ambitieux, et de leur rappeler qu'ils n'ont pas à intervenir dans les affaires politiques.

Discussion par M. Drumaux du budget, à la Chambre le 7/3/69: pour lui, l'exercice Harmel (présenté à la dernière séance de 1'OTAN) ne tend qu'à prolonger l'OTAN.

Il propose la neutralité active et demande au gouvernement d'établir un plan de dégagement progressif à l'égard de l'Alliance Atlantique. En attendant, il préconise le bloccage de toute aggravation.

Au Sénat, le 21/5/69, René Noël attaque ceux qui invoquent la regrettable intervention militaire en Tchécoslovaquie mais refusent de condamner les aggressions sanglantes des U.S.A., que ce soit à Saint Domingue ou au Vietnam, sans parler de ce qui se passe en Grèce ou dans les colonies portugaises. Lui aussi, il plaide pour une politique de neutralité active et démontre que les justifications d'Harmel aboutissent à renforcer l'immobilisme atlantique, périlleux et coûteux.

INTERPELLATION AU MINISTRE DES COMMUNICATIONS

Le 25 mars 1969 : catastrophe ferroviaire à La Louvière qui coûte la vie à 15 personnes.

Le 21/5/69 au Parlement, le député Couteau dénonce les vrais responsables de la catastrophe :

1) la politique dite de "rationalisation" de la SNCB qui conduit à un démantèlement du caractère public de la société,

2) les carences de la SNCB en matière de <u>sécurité</u> du personnel (créées par le souci de rationalisation),
3) les conditions de travail indignes imposées aux cheminots. Il demande au Ministre de faire admettre par la SNCB les solutions préconisées par les organisations syndicales.

EDUCATION NATIONALE

Le 4/6/69, R. Noël propose au Sénat l'organisation d'une Conférence Nationale pour une nouvelle politique scolaire, réunissant les représentants qualifiés des enseignants, parents, étudiants, pouvoirs publics, syndicats, partis politiques. Il adjure le Ministre socialiste d'abandonner le projet qu'il a repris à son prédécesseur PLP sur le problème du statut du personnel enseignant et qui met en cause le droit de grève.

dans ce cas en contra-Le Ministre Dubois serait diction avec les positions qu'il a lui-même défendues lorsqu'il n'était pas ministre.

Discussion du Budget 1969

Le 2/7/69, les communistes ont refusé de discuter en juillet un budget de 50 milliards dont plus de la moitié a déjà été dépensé.

Par ailleurs, ils ont demandé des garanties pour l'enseignement universitaire de l'Etat.

DISCUSSION DU BUDGET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Le 7/3/69 à la Chambre, G.Glineur : globalement estime-t-il, la politique sociale du Gouvernement actuel ne se différencie pas de celle du Gouvernement précédent. Si des lois nouvelles avantageant les travailleurs sont votées, des milliers de travailleurs n'en bénéficient pas dans la réalité, parce qu'elles sont accompagnées d'augmentations des charges sociales à supporter par les travailleurs. Il argumente en faveur de la pension à 60 ans au montant de 75 % du salaire calculé sur la moyenne des 5 meilleures années de la carrière.

Il dénonce l'orientation de la politique sociale du Gouvernement comme opposée aux intérêts de la classe ouvrière.

Au Sénat, A. Mathieu intervient pour que l'AMI devienne un véritable service public.

En ce qui concerne le projet établissant le "revenu minimum garanti" pour les personnes âgées, il est d'accord avec le principe mais dénonce la réalité qui conduirait à accorder une pension de 55 Frs par jour c.à d. une intervention inférieure aux subsides accordés par les CAP. Il réitère sa proposition, rejetée en Commission, d'établissement d'un impôt de solidarité de 1 % sur les revenus dépassant 500.000 Frs.

Pensionnés mineurs

Le 25/4/69, Glineur plaide en faveur des pensionnés mineurs et proteste contre les lenteurs mises par le Gouvernement à régler le problème du cumul des pensions de retraite avec la rente en réparation pour maladie professionnelle. Il réclame la parution des arrêtés d'exécution de la loi du 4 décembre 68 sur les maladies professionelles.

Le 4/6/69, discussion du projet de loi du Gouvernement prévoyant une augmentation des pensions de 12 % étalée sur 3 ans.

Glineur constate que si ce projet est le bienvenu, il ne correspond pas aux besoins profonds des travailleurs ni aux conditions de vie réelles.

C'est pourquoi, il reprend sa proposition d'une lère étape de 75.000 Frs pour un ménage et 60.000 Frs pour un isolé — accepter ces propositions, serait simplement pour les partis aux pouvoir, le respect de leurs engagements.

19 ...

Discussion du projet de loi modifiant l'AMI

Les Communistes ont refusé de voter ce projet bien qu'ils aient été d'accord sur deux des quatre objectifs, à savoir: 1) extension de l'AMI à l'ensemble de la population;

2) extension de l'AMI a l'ensemble de la population, 2) extension et unifcation du statut social des médecins, dentistes et pharmaciens.

Mais ils ne pouvaient marquer leur accord sur la fixation des nouvelles règles pour les ressources de l'AMI ni sur la modification des règles de calcul des frais d'administration des organismes assureurs.

Le Parti Communiste a expliqué son opposition au pluralisme des mutualités qui provoque des dépenses administratives particulièrement onéreuses. Il estime qu'il doit faire place dans un avenir rapproché à un Service National de Santé et à des services sociaux régionaux placés sous le contrôle des organisations ouvrières. Il s'oppose également au projet qui renforce les pouvoirs du service de contrôle médical des patrons et permettra d'accentuer la chasse aux malades, le plus souvent au détriment de la santé des travailleurs.

Projet de loi octroyant aux handicapés des allocations

Discussion à la Chambre le 2/7/69.
Constatant que le projet gouvernemental se limitait à octroyer une allocation aux seuls handicapés à 100 % alors que le Conseil Supérieur des handicapés réclame un traitement uniforme à tous les handicapés quelle que soit la nature et l'origine des affections, G. Glineur dépose un amendement visant à mettre l'allocation spéciale prévue en faveur des handicapés à 100 % sur le même pied que celle déjà octroyée aux estropiés mutilés à 100 %.

A la demande du Ministre, cet amendement fut rejeté. Compte tenu du progrès qu'il constitue par rapport au néant du passé, le Parti Communiste a voté le projet dans son entiéreté (ce fut un vote unanime).

MINISTERE DU TRAVAIL

Travail des Etrangers

Le 26/3/69 à la Chambre, Couteau interroge le Ministre sur les mesures annoncées contre les travailleurs étrangers.

AGRICULTURE

Le 4/6/69, lors de la discussion du budget de l'agriculture, le député communiste démontre que seuls les holdings tirent profit de la politique agricole adoptée, tandis que l'exploitation familiale est gravement menacée. La Belgique n'avait pratiquement plus rien à dire; il ne lui reste qu'à entériner les décisions de la politique Mansholt.

VICTIMES DE LA GUERRE

Le 18/6/69 est discuté à la Chambre le projet de Loi majorant le taux des pensions de guerre, établissant un régime de liaison des rentes de guerre à l'index des prix de détail, modifiant certaines dispositions des lois sur les pensions de réparations.

Le projet est satisfaisant à plus d'un égard, a dit Glineur, et rejoint de nombreux amendements communistes déposés déjà sous le Gouvernement précédent, mais le contentieux qui existe entre le Gouvernement et les victimes du devoir patriotique reste pendant et Glineur propose le dépôt d'un projet de loi réglant définitivement ce contentieux par étalement sur les années à venir.

INTERIEUR

Le 4/6/69 au Sénat, A. Mathieu intervient en faveur du droit de vote à 18 ans, mais insiste pour que ce droit soit accordé aussi pour les législatives.

OCTOBRE 1969 : Rentrée Parlementaire

- Le Gouvernement s'enlise de plus en plus dans les problèmes de la Revision Constitutionnelle malgré l'installation du groupe de Travail des "28".
- Les luttes sociales et batailles contre la hausse des prix vont prendre de l'ampleur.

Déjà le 24/9/69, devant les atermoiements, les pressions de la droite, le groupe parlementaire PC propose publiquement aux élus wallons qui se réclament de la démocratie et des travailleurs, de prendre l'initiative de convoquer l'Assemblée des Parlementaires wallons pour définir les droits réels que la Wallonie réclame.

La proposition reste sans suite.

REVISION CONSTITUTIONNELLE: Appréciations sur les travaux des "28"

Le 7/10/69, le Groupe Parlementaire constate qu'il n'y a pas de solution démocratique valable sans négociations entre les Communautés.

Ils soulignent que le maintien d'un seul état passe par la reconnaissance de l'existance des 2 communautés et des 3 régions qui composent la Belgique.

Ils déplorent que la majorité de la Conférence s'engage sur le chemin d'une décentralisation régionale non démocratique et d'allure corporatiste.

C'est pourquoi, ils précisent les conditions auxquelles ils pourraient accepter un accord :

- que les organes culturels et économiques régionaux soient composés uniquement d'élus directs
- que le Conseil d'agglomération de Bruxelles soit élu, dès la première élection, au suffrage universel et direct et par un seul collège électoral
- que les organes régionaux disposent de pouvoirs réels de décision
- que le territoire des régions économiques corresponde à celui des 3 régions reconnues : Flandre, Wallonie, Bruxelles.

Le 7 /11/69: Drumaux déclare que c'est l'impasse. Le regroupement des progressistes constitue un préalable à une solution des problèmes communautaires et non l'enverse.

Déclaration de Drumaux au Parlement le 23/12/69, justifiant à nouveau la présence des communistes:

1) le Parlement doit faire son travail
2) empêcher que ne se crée une situation favorable aux menées tripartistes

mais il rend le Gouvernement responsable de la situation en n'ayant pas favorisé la recherche de

Le 24/2/70, devant la nouvelle proposition gouvernementale, soutenue àlla fois par Vanden Boeynants, Cools et Terwagne (qui eux se revendiquent du fédéralisme), déclaration de Drumaux: les nouvelles propositions tendent à désamorcer les fédéralisme, et à mettre en place un état qui garantirait les intérêts de la bourgeoisie.

En ce qui concerne Bruxelles, son député précise que le PC n'accepte ni tâche d'huile économique ni carçan linguistique.

Il faut fixer les limites du territoire, et consulter les populations intéressées.

En juillet 1970, la revision de la Constitution est toujours bloquée. Les Parlementaires communistes rappellent que l'échec est dû au fait que le Gouvernement sous un pseudo-régionalisme a voulu maintenir les conceptions unitaristes périmées.

Pour accélérer la solutions fédéraliste, ils appellent le Mouvement ouvrier à agir et à se départir de ses illusions sur les mérites du projet 125 invoqués par les ministres socialistes et les dirigeants PSB,

DISCUSSION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR 1970

Indexation des Barèmes fiscaux :

bonnes solutions.

Alors qu'en octobre la FGTB avait réclamé une véritable indexation, la pression publique ralentit et s'interrompit même au moment où le 18 novembre s'entame au Parlement la discussion de ce budget. Le député communiste est seul pour réclamer l'indexation des barèmes fiscaux pour les revenus allant jusqu'à 250.000 Frs.
Il rappelle au au Vice-Premier Ministre qu'il a jadis proclamé qu'il ne fallait pas réaliser l'équilibre budgétaire sur

le dos des travailleurs.

L'emploi

- le 10/12/69 au Parlement, le député communiste montre l'incohérence de la politique du Gouvernement.
Elle s'avère incompatible avec l'objectif de plein emploi : en
pleine haute conjoncture, il prend des mesures "anti-surchauffe",
des mesures de freinage à une expansion réelle et qui lèsent les
travailleurs.

- Lors de la discussion du Budget de l'emploi au Sénat, Mathieu, le 24/2/70, s'inquiète du maintien du taux relativement élevé du chômage en Wallonie, malgré la haute-conjoncture — celle-ci doit bénéficier à tous les travailleurs (hommes et femmes).

AFFAIRES ECONOMIQUES

Les Prix

Pour éviter que les contrats-programme (fixation des prix) inventés par le Ministre Leburton ne servent en définitive le patronat, le groupe parlementaire communiste dépose le 23/12.69 un amendement tendant à faire consulter les conseils d'entreprise avant toute conclusion définitive d'un contrat programme.

Les communistes dénoncent le danger de la formule de suppression du respect des prix maximum qui en fin de compte risque d'aboutir à la suppression des prix "limite".

La grève des mineurs du Limbourg pour la défense de leur pouvoir

d'achat.

Le 9 janvier 70, le Bureau Politique du Parti Communiste charge le parlementaire communiste d'interpeller. L'interpellation qui a lieu le 20/1/70, souligne que la responsabilité du Gouvernement, le souci prioritaire du Gouvernement doit porter sur la satisfaction des revendications des mineurs puisque pendant des années il a jeté des milliards à la tête des patrons charbonniers. A cette prise de position, le Ministre Leburton répond par un plaidoyer en faveur du capitalisme. Il affirme que le programme des mineurs est le meilleur qui soit et il est de leur intérêt de ne rien perturber afin d'éviter une accélération de la fermeture des mines.

Le 5/2/70 : nouvelle interpellation sur la décision profondément regrettable prise avec l'accord du Gouvernement, de rejeter, sans discussion ni négociation préalables, les revendications légitimes des 15 % posées par les mineurs. Ille rappelle que les accords pris en décembre 69 et janvier 70 à la Conférence Nationale mixte des Mines l'ont été sans consultation des mineurs.

24 --- Le député Levaux s'adresse aux parlementaires socialistes liégeois pour leur demander d'appuyer la revendication d'indexation des barèmes fiscaux. Le groupe des Parlementaires Communistes déclare, dans une résolution du 7/11/69 : La décision gouvernementale fait fi des revendications des organisations syndicales; elle est dérisoire et ne concerne que 10 % des salariés, ceux dont les revenus n'atteignent pas 70.000 Frs. Ils insistent auprès des travailleurs et auprès de leurs organes qu'ils interviennent auprès des élus des autres partis afin que puisse se dégager à la Chambre une majorité qui déciderait de l'application d'une véritable indexation. 21/11/69 : nouvelle déclaration du Groupe Parlementaire Communiste : puisque le Gouvernement prétend que l'indexation des barèmes fiscaux, telle qu'elle est préconisée par le PC et les syndicats coûterait à l'état environ 3 milliards, les Parlemen-taires proposent que le taux de taxation des bénéfices de plus de 3.000.000 Frs des sociétés soit porté de 30 à 40 %. Le 23/12/69 : Le Gouvernement procède à une adaptation sous la pression des syndicats et de l'action du PC à l'intérieur et à l'extérieur du Farlement, des barèmes fiscaux. Le Gouvernement a consenti à lâcher un peu de lest. Le bénéfice de l'adaptation s'étend aux revenus jusqu'à 8.300 Frs par mois, alors qu'initialement le projet se limitait aux revenus de 5.800 Frs par mois. Les Communistes montrent que le Gouvernement aurait pu faire bien davantage et ils avaient indiqué la voie : la taxation des sociétés dont les bénéfices dépassent 3 millions par an. Au Sénat, Mathieu revient à charge avec les propositions communistes, mais celles-ci sont repoussées par la majorité PSB-PSC. Le 22 mai 1970 : la loi sur l'aménagement des barèmes fiscaux est votée - aucune des propositions du Parti Communiste n'a été acceptée. Décentralisation écommique (le 125) - Lors de la discussion du projet de Loi 125 en Commission du Sénat (juillet 70), le Parti Communiste dépose à nouveau des amendements tendant à l'octroi de pouvoirs réels. Ils sont rejetés. .- Le projet étant revenu à la Chambre le 7/7/70, les Communistes votent à nouveau contre. Justification: Il (125) permettra aux grosses sociétés de réaliser leur propre plan économique en l'intégrant dans celui du gouvernement, tout en bénéficiant d'avantages économiques, financiers et fiscaux énormes.

25.-Le 10/2/70 : le problème revient devant le Parlement : - Les Patrons et le Gouvernement ont la même position : les mineurs doivent être raisonnables sinon c'est la rupture de l'équilibre économique. Les parlementaires communistes, proposent eux pour trouver les ressources nécessaires pour payer les augmentations réclamés, -d'établir un impôt sur les super-bénéfices des sociétés, -de revoir le statut des Charbonnages en les mettant en Régie ou en les nationalisant, -de réunir une Conférence Nationale du Travail, comme le réclament les Syndicats, -de constituer la Commission d'Enquête demandée déjà il y a l an, sur la fusion des Charbonnages de Campine. A défaut de telles mesures, le Gouvernement apparaît comme complice du pillage des déniers publics par les sociétés charbonnières. Discussion du Budget des Affaires Economiques Le Député Drumaux, aux Ministres Delmotte et Leburton, sur l'économie générale du budget : Il n'y a pas de politique économique dans le pays - l'intervention du Gouvernement se fait de façon empirique et 1 la planification est illusoire : la décentralisation doit s'accompagner d'une nécessaire démogratisation des organes de décision, mais l'état se borne à financer les initiatives du privé et elles seules tirent profit de l'argent de la collectivité (voir les 210 milliards dépensés en 10 ans en Wallonie alors que l'industrie a regressé - voir la situation du Borinage). Il faut pour chacune des 3 régions un pouvoir d'investissement public. Les mesures anti-surchauffe servent en définitive à justifier une certaine austérité et à appuyer la résistance patronale aux revendications des travailleurs. Les ACEC Le rechat des ACEC par Westinghouse se réalise le 26/12/69. Leburton a accepté la cession sans consultation des syndicats. Bien que le Gouvernement ait promis d'exiger des garanties de la part de Westinghouse et d'apporter sa propre caution, la situation n'est pas claire. C'est pourquoi, le Groupe parlementaire communiste, souligne, lors de la discussion du budget, que l' dans l'état actuel des choses, l'essentiel devient la garantie du maintien et du développement de l'emploi, de la recherche et des droits acquis en matière de libertés syndicales.

26 .-Il demande que Leburton exécute rapidement l'engagement pris de réunir la nouvelle Direction ACEC, cles syndicats et le Gouvernement. Il propose que le Gouvernement achète un certain nombre d'actions pour avoir sa place au Conseil d'Administration. Réponse de Leburton : il n'a pas le droit de douter de la parole donnée par Westinghouse sur les garanties. Il déclare ne pas être désarmé en cas de non respect de l'accord. 12/5/70: interpellation en même temps que Moreau et Califice: les prétendues garanties sont illusoires puisque les ACEC doivent, pour toute négociation importante en référer au préalable au siège de Westinghouse aux Etats-Unis et ce n'est pas le statut de société de droit belge qui protège les travailleurs. Il s'élève contre la décision du Gouvernement d'octroyer un subside de plus d'un milliard aux ACEC-Westinghouse alors qu'il a refusé, sous prétexte du coût trop élevé, le rachat des titres ACEC par l'Etat pour la milliard. La grève générale au Charbonnage du Hazard, pour un accident mineur, provoqué par le partonat. Interpellation par le député Levaux au Ministre Leburton (5/5/70) Le partonat utilise l'incident pour justifier ultérieurement des réductions d'emploi, peut-être même la fermeture. Le Gouvernement devrait intervenir auprès de la direction Charbonnière pour l'amener à une attitude plus raisonnable. Le Gaz naturel Interpellation du député Couteau le 13/1/70. Après le sinistre de Haine-St-Paul, qui a provoqué 8 décès et 47 blessés et détruit plusieurs maisons, le Député Couteau n'accepte pas la version officielle qui camoufle les véritables responsables et se retranche derrière une calamité naturelle. Pour lui, c'est le profit qui est passé avant la sécurité. Il met en cause tant la société mixte Distrigaz, chargée de commercialiser la distribution du gaz en Belgique, que l'Etat qui détient une partie du capital de Distrigaz et n'a pas cherché à imposer le respect des règles de sécurité. A cela, le Ministre Leburton rétorque que les capitaux fournis par l'Etat à Distrigaz ne lui donnent pas la moindre possibilité d'intervention.

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux portuaires

Se référant à la démission rapportée du Ministre De Saegher au sujet des problèmes portuaires, les communistes font remarquer aux Ministres socialistes qu'ils n'ont pas eu la même attitude pour défendre les revendications des 22.000 mineurs limbourgeois en grève.

Dans son intervention du 27/1/70, le député Levaux refuse de s'engager dans une discussion technique. C'est dans le cadre de garanties réelles d'emploi pour la Wallonie qu'il pose les problèmes en insistant pour un plan global de Travaux publics.

Devant des réponses contradictoires des Ministres Cools et De Saegher, il craint que le Parlement soit mis devant le fait accompli.

Il souligne qu'il n'y a pas une véritable politique nationale des Travaux publics. Il demande à connaître les compensations prévues pour la Wallonie après la décision de créer une écluse de 125.000 tonnes à Zeebruges. Le pipé-line vers Liège serat-il construit ? La sidérurgie et la pétrochimie seront-ils concentrés autour des ports ?

Monsieur le Ministre se dérobe et prétend ne s'occuper que de l'infrastructure et non pas de la localisation des entreprises.

Le député communiste s'élève contre la privatisation du port d'Anvers, dénoncée par la CGSP.

Il suggère une Régie d'Etat par les Travaux Publics.

Il exprime la crainte que des initiatives industrielles publiques ne se réaliseront pas tant que tous les avantages des crédits de l'état seront accordés au privé sans contrôle des pouvoirs publics.

Pipe-line Rotterdam-Anvers

Le parlementaire communiste exprime se réprobation devant des projets calculés en fonction des seuls intérêts des promoteurs.

PREVOYANCE SOCIALE

Déficit AMI

Glineur au Parlement le 12/12/69, montre comment on pourrait efficacement réduire le déficite de l'AMI, évalué à ce moment à près de 3 milliards, sans chercher des solutions par des cotisations supplémentaires à charge des travailleurs, des malades et des retraités.

Il propose :

- de taxer les sociétés d'assurances, dont les profits augmentent par l'extension de l'Assurance Maladie Invalidité à toute la population mais sans pour autant permettre qu'augmente les coût des polices d'assurances.

- de nationaliser le secteur par un impôt spécial. - de taxer l'industrie des médicaments sans permettre une augmentation des prix de détail des produits pharmaceutiques. - de procéder à la suppression du pluralisme des mutualités, par l'instauration d'un Service National de Santé.

Telle n'est pourtant pas l'orientation du Gouvernement puisque son projet est directement inspiré de celui de la FIB.

Au Sénat, Albert Mathieu demande le 23/1/70, que l'ensemble des problèmes de l'INAMI soient revus et spécialement celui de la vente des spécialités. Il reprend les propositions faites par Glineur à la Chambre.

AFFAIRES ETRANGERES

Discussion du budget

Le 10/2/70, le député Drumaux dénonce dans la conception européenne du Gouvernement le danger de création d'un pouvoir politique supra-national. Dans les relations Est-Ouest, il souligne les contradictions de la politique de Harmel qui en fait est celle de l'OTAN.

La Belgique doit avoir une politique autonome. Il propose : la neutralité active.

Extension de l'agression américaine contre le Cambodge

· Interpellation du député Drumaux (le 5/5/70): la Belgique doit se désolidariser de cette nouvelle agression et en informer ses alliés à l'OTAN.

Il demande au Gouvernement d'appuyer toute initiative conduisant à un règlement du conflit sur la base du retrait de toutes les troupes américaines et de celles de leurs alliés.